

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL  
N° 10 - 2019

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2019

**Boucllement du préavis N°16-2009 - Développement des structures de la petite enfance, 2<sup>ème</sup> étape. Extension de l'UAPE « les Copains d'abord »**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour la réalisation d'une extension de l'Unité d'accueil pour écoliers « les Copains d'abord » sur le site de l'av. C.-F. Ramuz 73 ainsi que des études pour l'établissement d'un plan partiel d'affectation (ci-après PPA), en référence au préavis N°16-2009 (4 novembre 2009).

Le décompte final est le suivant :

	<b>Préavis CHF TTC</b>	<b>Dépenses CHF TTC</b>	<b>Différence CHF TTC</b>
Etudes PPA	100'000.00	23'022.80	76'977.20
Extension « les Copains d'abord »	680'000.00	587'422.90	92'577.10
Sous-totaux	780'000.00	610'445.70	169'554.30
Subvention	0.00	- 120'000.00	120'000.00
<b>Totaux</b>	<b>780'000.00</b>	<b>490'445.70</b>	<b>289'554.30</b>

Ce chantier s'est donc achevé avec un coût global inférieur de CHF 169'554.30 TTC par rapport à la demande de crédit. Il est à noter qu'une recette nette de CHF 120'000.00 TTC provenant de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants est à déduire de la dépense à amortir. Par conséquent, le total des dépenses nettes de CHF 490'445.70 sera amorti par annuités égales dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, sur une période de 5 ans pour les études et sur une période de 30 ans pour l'extension « les Copains d'abord ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner